

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 décembre 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 décembre 2022 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 35 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20221214

Vu le code des relations entre l'administration et le public et notamment son article L423-2,
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits

Autorisation de signature d'un protocole transactionnel

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration autorise l'administrateur général à signer un protocole transactionnel avec la société SMA à condition qu'elle présente les caractéristiques suivantes :

- Elle éteint le litige concernant l'indemnisation du sinistre ayant affecté le bâtiment Eiffel le 22 février 2020, les parties renonçant à toute action ou recours réciproques portant sur ce litige ;
- L'indemnité perçue par l'Institut Polytechnique de Grenoble ne pourra être inférieure à 4 700 000€.

Article 2 :

La signature du protocole transactionnel devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26

Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 26

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés


Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration
Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.